

**CONSEIL D'ADMINISTRATION DU  
CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE  
DE LA VILLE D'AMIENS**

**Séance du lundi 3 juin 2019**

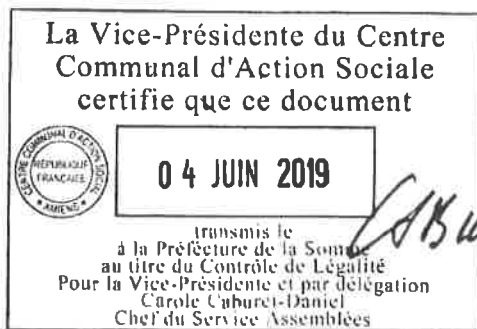
Article 1 : La convention de subvention entre le Conseil Départemental de la Somme et le CCAS d'Amiens au titre de la Conférence Nationale de Solidarité pour l'Autonomie 2019 est approuvée.

Article 2 : La Présidente est autorisée à signer cette convention.

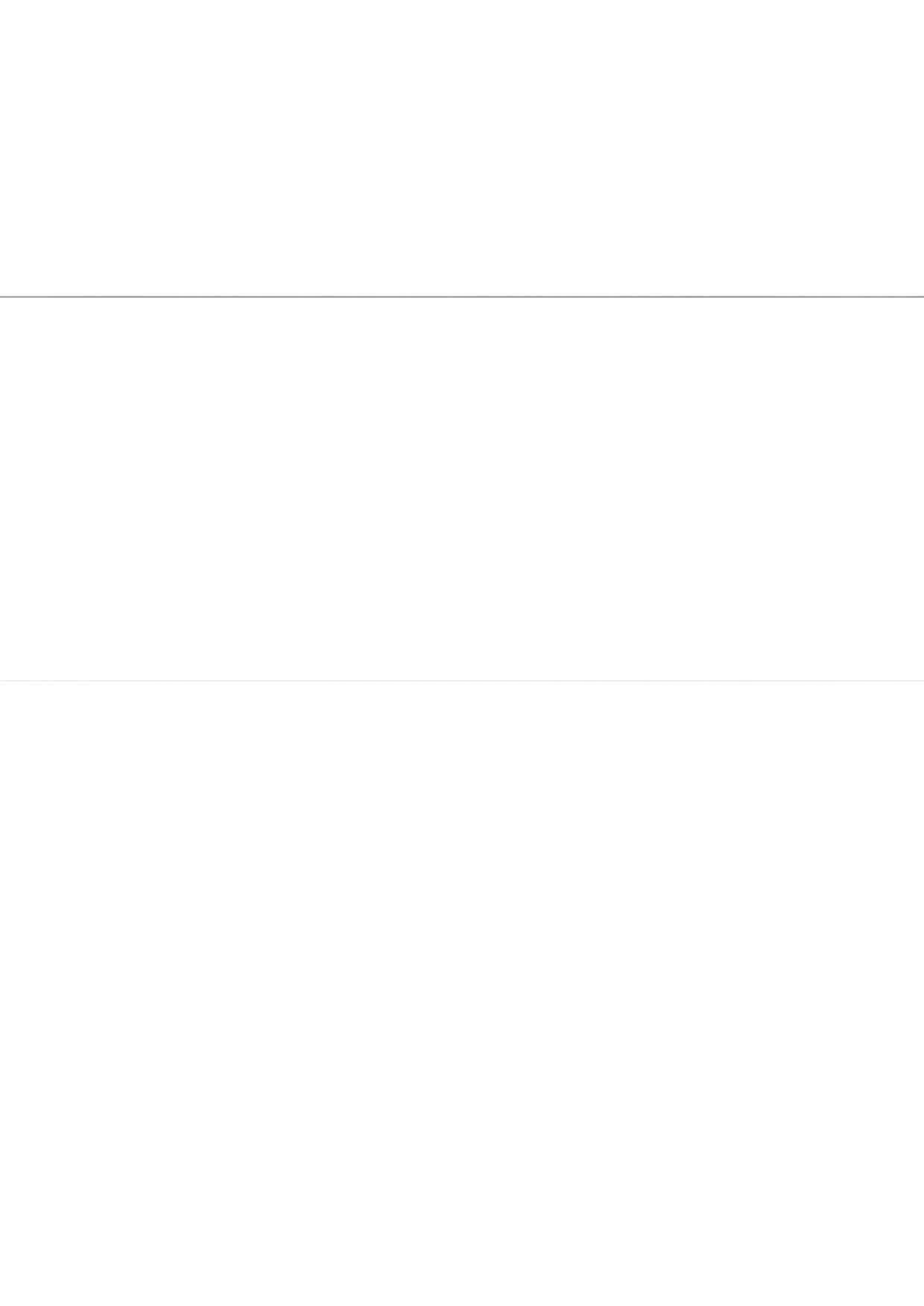
Article 3 : La Présidente est chargée de l'exécution de la présente délibération.

Fait à Amiens,

**Adopté à l'unanimité**



**Annie VERRIER**



**CONSEIL D'ADMINISTRATION DU  
CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE  
DE LA VILLE D'AMIENS**

**Séance du lundi 3 juin 2019**

Nombre de membres en exercice : 15  
Date de la convocation: 29/05/2019  
Début de la séance : 17h36  
Fin de la séance : 19h37  
Nombre de votants : 8

---

-----

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS**

**Présidée par :** A.VERRIER

**Objet :** 9 - Conseil départemental de la Somme. Conférence Nationale de Solidarité pour l'Autonomie. Conférence des financeurs. Subvention. Année 2019. Convention.

**Membres présents :** Mme VERRIER, M. GAY, Mmes DELOISON, HAMADI, M. LACOUR, Mmes LION-LEC, MAKDASSI-FARKOUH, NOMBO BAYONNE, M. STAES.

---

**Membres empêchés :**

Mmes FOURÉ, BERGER, MM. CASILE, DÈCLE, POLLAK, Mme LECLERCQ se sont excusés.

Le point n°3 a été traité après le point n°13.

Mme VERRIER a quitté la séance de 18h50 à 18h53 pour le vote du compte administratif (point n°6) et la séance a été présidée par M. LACOUR.

Mme NOMBO-BAYONNE est arrivée à 18h10 (point n°6). Mme MAKDASSI-FARKOUH a quitté la séance à 18h21 (point n°6). Mmes HAMADI, NOMBO BAYONNE et M. GAY ont quitté la séance à 19h07 (point n°3).

Annie VERRIER donne lecture du rapport suivant

**CONSEIL D'ADMINISTRATION DU  
CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE  
DE LA VILLE D'AMIENS**

**Séance du lundi 3 juin 2019**

Point n° 9

Objet : Conseil départemental de la Somme. Conférence Nationale de Solidarité pour l'Autonomie. Conférence des financeurs. Subvention. Année 2019. Convention.

---

Il est possible pour le CCAS de la Ville d'Amiens de bénéficier d'une subvention du Conseil Départemental de la Somme, au titre de la Caisse Nationale de Solidarité pour l'Autonomie, d'un montant de 134 500 € afin de mettre en œuvre les projets suivants :

« La création d'un logement témoin adapté » (subvention attribuée de 28 000 € pour un budget total de 151 000 €) ;

« La promotion de l'activité physique adaptée : les seniors qui bougent » (subvention attribuée de 38 000 € pour un budget total de 60 000 €) ;

« L'accès au numérique des personnes âgées » (subvention attribuée de 43 500 € pour un budget total de 64 700 €) ;

« L'organisation d'un salon des seniors » (subvention attribuée de 25 000 € pour un budget total de 90 000 €).

C'est pourquoi,

---

**LE CONSEIL D'ADMINISTRATION**

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu le code de l'action sociale et des familles,

Vu la décision de la conférence des financeurs du 12 février 2019,

Vu la délibération en date du 4 mars 2019 de la Commission Permanente du Conseil Départemental d'attribution de subvention,

Vu le Pacte pour le Bien-Vivre à Amiens,

**DÉLIBÈRE**